

HOMMAGE

Jacques Oudin, initiateur de la loi sur le 1% eau

Après l'annonce du décès de Jacques Oudin, atteint du COVID-19, la Coalition Eau souhaite lui rendre hommage et rappeler son engagement pour l'accès à l'eau avec la loi « Oudin-Santini » qui a permis la création du 1% solidaire eau.

La Coalition Eau adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Ancien Sénateur de Vendée, parmi de nombreux autres mandats, Président du Comité National de l'Eau en 2003 et engagé comme « élu de l'eau », Jacques Oudin est une figure pionnière pour le secteur de l'eau et de la coopération internationale.

En 2005, après la survenue du tsunami qui avait dévasté l'Asie, Jacques Oudin a été l'initiateur de loi « Oudin-Santini » qui a ouvert la possibilité aux collectivités, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau... de consacrer jusqu'à 1% des recettes propres de chacun de leurs budgets relatifs aux services d'eau et d'assainissement, au financement d'actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

L'application volontaire de cette loi a permis de mobiliser 24,7 M €, soit près de 90 % des montants totaux mobilisés sur le secteur. (Source : « L'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de l'eau – Bilan 2018 » pS-Eau/AFD).

82 collectivités territoriales françaises sont à ce jour engagées et ont financé, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, des projets de solidarité internationale. En 2018, l'effort financier des collectivités territoriales s'est élevé à 14,1 millions d'euros mobilisés (75% de ces fonds ont été mobilisés au titre de la loi Oudin-Santini et 25% au titre de la loi Thiollière) et a engendré un effet de levier important sur la mobilisation des agences de l'eau (14,1 millions d'euros mobilisés en 2018). Ceci a permis la réalisation de nombreux projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans des zones peu ciblées par l'aide publique au développement de l'Etat français.

A noter que ce dispositif du 1% solidaire eau représente la première source de financement pour les ONG de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, à hauteur de 32% des financements perçus par ces ONG en 2017 (Source : étude de la Coalition Eau « Contribution des ONG françaises à la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement »).

Ce dispositif ambitieux permet ainsi un impact durable et réel de la collectivité sur l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tou.te.s dans le monde.

➔ [Voir l'interview de Jacques Oudin sur la Loi 1%](#)

TÉLÉCHARGEMENT

➔ [Hommage à Jacques Oudin - PFE](#)